



COMPTE-RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27-01-2025
18 H 30
SALLE DES FÊTES DE BEAULIEU

CONSEILLERS : 31

PRESENTS : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

ABSENTS : Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur THIBON HUBERT, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur LEGRAS Emmanuel

POUVOIRS :

Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel
 Monsieur THIBON HUBERT a donné pouvoir à Monsieur MICHEL
 Jean-Marc Monsieur LEGRAS Emmanuel a donné pouvoir à Monsieur THIBON Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry BRUYERE-ISNARD

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 09-12-2024

1. **Création d'un emploi à temps non complet de 10h10 annualisé au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au centre de loisirs**
2. **Mise à jour du taux de la MNT pour 2025**
3. **Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2025 – budget principal 47500 –**
4. **Conventionnement avec le SDEA en vue de lancer une réhabilitation complète de l'espace sportif intercommunal**
5. **Demandes de paiement aide aux travaux – OPAH 2018-2023**

6. **Zone d'activités : prix de vente au m2 des parcelles**
7. **Mise à jour du règlement intérieur de l'espace Coworking**
8. **Autorisation au Président pour solliciter une subvention à la Région en vue de la réalisation d'une aire de covoiturage**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 09-12-2024

Secrétaire de séance : Madame Delphine FEUILLADE

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Création d'un emploi à temps non complet de 10h10 annualisé au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe au centre de loisirs

Afin de pérenniser l'emploi de l'agent actuellement en poste au centre de loisirs, il est proposé à l'assemblée de créer le grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (catégorie C) pour le poste d'agent d'entretien au centre de loisirs à temps non complet de 10 heures 10 minutes annualisées hebdomadaires, à compter du 01/02/2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- 1) **De créer le poste défini précédemment,**
- 2) **De compléter en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité,**
- 3) **Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité et de ceux à venir,**
- 4) **D'autoriser le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.**

2. Mise à jour du taux de la MNT pour 2025

Dans le cadre de la dernière consultation intervenue courant 2019 afin d'établir une convention de participation dans le domaine de la prévoyance, le CDG07 avait pris le soin de retenir une offre n'appliquant aucune augmentation du taux de cotisation au cours des 3 premières années. Par ailleurs, au-delà de cette échéance des 3 ans, les éventuelles augmentations sont plafonnées à +3% par an si la sinistralité de la convention devait le justifier.

Aussi, sur présentation par les services de la MNT d'un compte de résultats déficitaire du fait de l'absentéisme des agents territoriaux, le Conseil d'Administration du CDG07, dans sa séance du 13 septembre 2024, a accepté le principe d'une augmentation de 3% du taux de cotisation à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour pérenniser cette couverture solidaire, la MNT a décidé d'augmenter le taux de cotisation de 3%, passant ainsi de 1.57% à 1.61%, à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

- 1) **D'autoriser le Président à signer les conventions en résultant, et notamment la convention financière,**
- 2) **Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de communes et de ceux à venir.**

3. Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2025 - Budget Principal 47500

Pour le début d'exercice 2025, il convient de procéder à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement en attendant le vote du programme annuel qui interviendra lors de l'approbation du budget primitif 2025.

Chapitre Libellé	Crédits votés en 2024 (BP+DM+VC hors Restes à Réaliser 2023)	Crédits à ouvrir avant le vote du budget primitif 2025 (hors Restes à Réaliser 2024)
20 Immobilisations incorporelles	22 000.00	5 500.00
204 Subventions d'équipement versées	641 000.00	160 250.00
21 Immobilisations corporelles	1 221 042.00	305 260.00
23 Immobilisations en cours	3 757 715.00	939 429.00
TOTAL	5 641 757.00	1 410 439.00

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'ouverture anticipée de crédits d'investissement du Budget principal n°47500 telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget 2025 et à signer tout document concernant cette présente délibération.

4. Conventonnement avec le SDEA en vue de lancer une réhabilitation complète de l'espace sportif intercommunal

Des petits travaux et correctifs sont apportés chaque année, mais après plus de 20 ans d'utilisation intensive par les écoles du territoire et le collège (35 classes) et 33 associations représentant au global 60 000 passages / an, il apparaît nécessaire d'envisager une réfection globale de cet équipement et une éventuelle mise à jour des pratiques possibles (slackline, mur d'escalade, ...).

Pour ce faire, il conviendrait d'autoriser le Président à passer une convention avec le SDEA afin de mobiliser une équipe de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire pour réaliser une étude complète des travaux à envisager, ainsi que le chiffrage correspondant. Cette étude pourrait comprendre un volet « maîtrise de l'énergie », en vue d'améliorer l'isolation et d'envisager la pose de panneaux photovoltaïque en toiture. L'inclusion de ce volet « énergie » rendrait éligible l'ensemble des dépenses de maîtrise d'œuvre à divers subventionnements. Le SDE serait également associé à ce volet via le service « Maîtrise de l'énergie ».

M. Jean-Marc MICHEL, Maire de la commune des Vans, fait part de son abstention au vote et en explique les raisons :

Une convention de mise à disposition pour la construction d'un espace sportif et culturel intercommunal sur la commune des Vans avait été signé entre la commune des Vans et le syndicat intercommunal de développement économique (SIDET) le 10-04-2023 avec une cession du bien à l'issue de l'amortissement comptable soit pour une durée de 20 ans. Il précise que la propriété du bien et la compétence ne sont pas définies à ce jour et, par conséquent, même s'il n'est pas intéressé pour la gestion directe de cet équipement, il y a trop d'incertitudes sur la propriété du bâtiment.

Après en avoir délibéré, la décision est mise au vote :

RESULTAT DU VOTE : 6 ABSTENTIONS (Jean-Marc MICHEL, Hubert THIBON par procuration, Cathy ESCHALIER, Sébastien GADILHE, Franck BONNET, Françoise RIEU-FROMENTIN), 23 POUR.

En conséquence, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le lancement d'une démarche de réfection globale de l'espace sportif intercommunal, AUTORISE le Président à solliciter le SDEA en vue de monter une mission de mandataire ayant pour un objet une mission de maîtrise d'œuvre complète,

AUTORISE le Président à passer une convention avec le SDE, le cas échéant, en vue de l'associer au projet notamment sur ces aspects énergétiques (isolation, production d'énergie via la pose de panneaux photovoltaïques).

AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

5. Demandes de paiement aide aux travaux – OPAH 2018-2023

Il est demandé au Conseil communautaire d'examiner les demandes de mise en paiement résiduelles dans le cadre de l'OPAH 2018-2023, pour un montant total de 1500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les demandes de subventions instruites dans le cadre de l'OPAH pour un montant de 1 500€,

AUTORISE le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires pour assurer le versement des subventions aux particuliers,

AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

6. Zone d'activités : prix de vente au m² des parcelles

Le chantier de la ZA avance normalement. Les réseaux humides sont bientôt achevés et les réseaux secs ainsi que les premiers abords vont débiter. Par ailleurs, la phase de commercialisation a démarré et une dizaine d'entreprises indiquent être intéressées pour acquérir un lot. Il convient donc de délibérer sur le prix de vente de ces terrains.

À ce stade des travaux, le coût total du chantier se stabilise aux alentours de 1,2M € HT. Les recettes attendues (taxe d'aménager et subventions) étant de 340 000 €, le reste à charge s'élève donc à 860 000 € HT. Cela donne un prix de 59,11€ du m². Il est donc proposé de fixer le prix de vente moyen à 60 € du m².

Toutefois, certains emplacements bénéficiant d'une meilleure visibilité et d'autres étant frappés de servitudes ou contraintes diverses, il est proposé de fixer le prix par lots de manière différenciée selon la clé de répartition suivante :

N° lot	Surface	prix/m²	Prix lot € HT
1	1500	65	97500
2	1230	62	76260
3	1800	62	111600
4	1535	60	92100
5	1260	60	75600
6	1850	60	111000
6b	900	32	28800
7	1440	60	86400
8	610	60	36600
9	676	60	40560
10	375	60	22500
11	604	60	36240
12	760	60	45600
Total	14540		860760

Dans le débat, il est précisé que la Communauté de communes a reçu des demandes d'entreprises pour l'acquisition de parcelles au tarif indiqué ci-dessus qui inclut les travaux et les aménagements des terrains à bâtir, ce qui permettra d'aller vers un équilibre comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le prix de vente moyen de 60 € HT de l'extension de ZA de Balagère, ainsi que la modulation présentée dans le tableau ci-dessus,

PREND NOTE que l'objectif de recettes liées aux ventes des lots demeure à 860 000 €,

AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

7. Mise à jour du règlement intérieur de l'espace Coworking

L'espace Coworking a été déplacé dans les locaux de France Services en Novembre 2023.

Suite au déménagement, la réservation s'effectuait directement dans les bureaux de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes et non plus par l'office de tourisme.

Depuis le 16 janvier 2025, les utilisateurs de l'espace Coworking ont la possibilité de réserver en ligne et payer via l'outil PAYFIP.

Il est nécessaire de mettre à jour les points suivants du règlement intérieur :

- Précision sur l'adresse
- Article 1 – Objet du règlement
- Article 3 – Détail des locaux et matériels mis à disposition
- Article 6 - Conditions d'accès aux locaux
- Mode opératoire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les modifications du règlement intérieur de l'espace de Coworking telles qu'indiquées ci-dessus,

PREND NOTE de la mise en place d'un système de réservation et de paiement (Payfip) depuis le site internet de la Communauté de communes, qui permet aux utilisateurs d'avoir accès à l'espace de Coworking de manière autonome, en dehors des horaires d'ouverture de la collectivité,

AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

8. Autorisation au Président pour solliciter une subvention à la Région en vue de la réalisation d'une aire de covoiturage

Le projet de création d'une aire de covoiturage a émergé lors des réflexions intercommunales liées à la mobilité (TENMOD), mais aussi au travers des différentes concertations citoyennes organisées en lien avec l'extension de la ZA Balagère sur la commune de Chambonas. Un délaissé d'environ 500m² a donc été ménagé afin d'accueillir une aire de covoiturage d'une quinzaine de place de stationnement environ. Le financement de ce genre d'équipement étant prévu dans le cadre de la convention mobilité signée avec la Région, il convient d'autoriser le Président à déposer un dossier de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de mise en place d'une aire de covoiturage dans l'extension de la ZA Balagère sur la commune de Chambonas, à proximité de l'hôpital,

AUTORISE le Président à solliciter la Région à hauteur de 13 500 € dans le cadre de la convention de coopération en matière de mobilité,

AUTORISE le Président à prendre toutes mesures utiles à l'application de cette décision.

Hors délibération :

Orientations sur les participations financières des communes aux compétences de la Communauté de communes.

M. Joël FOURNIER, Président, rappelle la réunion du Bureau élargi du 07-10-2024 qui a porté sur l'évolution financière des services et la recherche de solutions financières ainsi que de la demande faite par M. Jean-Marc MICHEL, Maire des Vans, lors du Conseil communautaire du 07-12-2024 de débattre sur les finances et les répartitions financières entre la Communauté de communes et les communes pour le financement de la fibre, de la crèche, du centre de loisirs intercommunal, et notamment du centre social REVIVRE,....

Le Président liste les services à la population qui sont gérés et supportés intégralement par l'intercommunalité et précise le coût par habitant pour chacun des services.

Une large discussion partagée fait suite sur les possibles pistes pour rechercher des solutions financières : au travers soit des attributions de compensation, soit d'une réduction des dépenses, soit d'une adaptation....

Par ailleurs, il conviendrait d'organiser une solidarité financière via un pacte financier et fiscal entre l'EPCI et les communes membres.

Tout cela sera vu au moment du Débat d'Orientation Budgétaire et du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

**Le secrétaire de séance,
Monsieur Thierry Bruyère-Isnard**